

Réécriture du génome, éthique et confiance

« Les biotechnologies, outils nécessaires et incontournables de notre futur »

L'Académie d'agriculture de France a adopté le 8 janvier 2020 un avis sur la réécriture du génome, éthique et confiance. En complément, les académiciens soussignés tiennent à mettre en valeur les conclusions majeures à tirer de ce texte.

La modification des génomes et les flux de gènes entre espèces sont des phénomènes des plus naturels. En laboratoire, les techniques de modification du génome existent depuis plusieurs dizaines d'années pour celles qu'il est convenu d'appeler " OGM ", un peu moins longtemps pour celles, plus modernes, d'édition du génome (dites des « ciseaux génétiques »). Elles permettent d'obtenir des variétés de plantes ou des races d'animaux dont les rendements moyens sont plus élevés, et qui résistent à divers ravageurs et maladies. Pour les plantes elles évitent l'emploi de produits chimiques très actifs ou de façons culturales agressives, ce qui diminue les coûts de production et réduit les risques auxquels sont soumis les agriculteurs.

Cependant, dans notre pays, le public exprime souvent la crainte que ces « manipulations génétiques » entraînent des résultats négatifs inattendus, et souhaite leur appliquer le principe de précaution entendu au sens étroit. Il en résulte des retards dans l'accroissement des connaissances et une perte de compétitivité de nos agriculteurs.

En face de ces inquiétudes, les académiciens soussignés affirment que :

1°) Pour aucun des OGM actuellement en service dans le monde, il n'existe à ce jour de raison sérieuse d'affirmer l'existence d'un danger particulier, que ce soit pour la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble. Il est certes impossible d'affirmer que « aucun danger n'existera jamais » (et cela justifie la prudence). Mais il serait absurde de prendre des précautions exagérées, sans rapport avec l'ampleur des risques potentiels, en regard des avantages qu'ils apportent.

2°) Il serait encore moins justifié de geler les recherches en la matière, puisque c'est justement la recherche qui constitue la seule façon d'apporter la preuve de l'existence d'un éventuel danger... De ce point de vue, il convient de remarquer que les plus récentes techniques dites « d'édition (ré-écriture) du génome » permettent un contrôle beaucoup plus rigoureux des résultats que celles qui étaient utilisées il y a quelques années, de sorte que l'occurrence d'un éventuel effet indésirable est encore plus réduite de nos jours qu'il y a dix ans.

3°) Enfin, le refus dogmatique des OGM est encore plus irrationnel lorsque, au nom d'un libéralisme peut-être discutable mais bien présent, ces produits autorisés dans d'autres pays que le nôtre sont importés chez nous en grande quantité, au mépris des règles de la concurrence, et sont en outre susceptibles d'entraîner la ruine de nos propres producteurs.

Pour ces raisons, ils regrettent l'attitude du public vis à vis des OGM et assimilés. Ils demandent une meilleure éducation des jeunes classes en matière scientifique, ainsi que, plus généralement, une meilleure information du public. Ils préconisent une intensification de la recherche en la matière. En particulier, ils recommandent que les destructions de parcelles expérimentales d'OGM et assimilés soient considérées comme des circonstances très aggravantes du délit de violation du droit de propriété.

Signataires (ordre alphabétique)

- 1. Claude Alabouvette, section Sciences de la vie**
- 2. Jean-Pierre Bastié, section Productions végétales**
- 3. Jean Marc Boussard, section Sciences humaines et sociales,**
- 4. André Grammont, section Productions Végétales,**
- 5. Léon Gueguen, section interactions milieux-êtres vivants,**
- 6. Jean-Pierre Guyonnet, section Productions animales**
- 7. Pierre Julienne, section Productions animales**
- 8. Brigitte Laquièze, section Sciences humaines et sociales**
- 9. Yves Lespinasse, section Productions Végétales**
- 10. Bernard Le Buanec, section Productions végétales,**
- 11. Eric Palmer, section Productions animales**
- 12. Jean-Claude Pernollet, section Sciences de la vie**
- 13. Catherine Regnault-Roger, section Productions végétales,**
- 14. Nicole Roskam Brunot, section Productions végétales**
- 15. Michel Thibier, section Productions animales**